

Aux syndiqués des lycées de l'académie

EXAMENS

Compte-rendu d'audience du SNES-FSU au rectorat

Le SNES-FSU a été reçu mardi 8 juin 2021 en audience par la secrétaire générale du rectorat, le Doyen des Inspecteurs, le chef de la DEC et le secrétaire général adjoint.

Ont été abordés : les EAF, l'épreuve de philosophie, la dématérialisation des copies, le grand oral, l'organisation des jurys et des délibérations, l'oral de « contrôle » des BTS

<p>>> Les EAF</p> <p>Les épreuves écrites qui ont lieu le 17 juin l'après-midi donneront lieu à une commission d'entente le 21 juin. La période de correction s'étendra du 21 juin au 3 juillet (inclus). Les correcteurs se verront confier en moyenne 60 copies, des collègues des collèges sont prévus comme réservistes et pourraient être convoqués « autant que de besoin ».</p> <p>Les épreuves orales se dérouleront du 28 au 2 juillet mais sur 4 jours avec un jour de pause le mercredi. Les collègues pourront interroger jusqu'à 14 candidats par jour ce qui est un « maximum » et devrait être « exceptionnel » selon la DEC. Le Doyen a précisé qu'ils se basaient sur une durée de 6 heures d'interrogation par jour.</p>	<p><u>Remarques et commentaires du SNES</u></p> <p>Après une année particulièrement difficile, les deux épreuves restent très lourdes tant pour les élèves pas toujours bien préparés que pour les enseignants à qui on demande beaucoup de choses en cette fin d'année (conseil de classe, surveillance d'examens, corrections de BTS, oraux blancs). La multiplication des sujets à corriger va également accroître la charge de travail.</p> <p>Concernant les oraux la pause dans la semaine est une bonne chose même si pour beaucoup de collègues il aurait été plus judicieux de diminuer le nombre de candidats par jour, ce que nous avons demandé.</p> <p>Le respect du protocole sanitaire reste une priorité avec notamment l'aération des salles, le port du masque, un stylo apporté par l'élève et le gel dans chaque salle. Nous regrettons que le rectorat n'ait pas accepté les convocations à l'heure de passage de l'élève. On reste sur des convocations par demi-journée.</p> <p>Par ailleurs nous avons demandé une consigne du rectorat aux chefs d'établissement pour la mise à disposition d'eau à disposition des élèves et des enseignants.</p>
<p>>> L'épreuve de philosophie.</p> <p>Les épreuves ont lieu le 17 juin au matin. La commission d'entente devrait se réunir dès le 18 juin au matin avec récupération des copies par les collègues. La période de correction s'étend jusqu'au 29 juin, les notes devant être saisies le 30. Les correcteurs se verront confier 130 copies en moyenne. Les collègues convoqués également au Grand Oral en HLP auront quant à eux 65 copies en moyenne à corriger.</p>	<p><u>Remarques et commentaires du SNES</u></p> <p>La possibilité de choisir la meilleure note entre celle de l'épreuve et celle du contrôle continu avec une note de 0 à l'élève absent de manière non justifiée dévalorise l'épreuve terminale et ouvre la porte à des calculs opportunistes. Quant aux correcteurs, ils vont devoir préparer la correction d'un plus grand nombre de sujets et avoir la pénible impression de corriger des copies pour rien ou presque rien. Les délais de correction sont encore une fois scandaleusement courts et le SNES-FSU continue à dénoncer le nombre beaucoup trop élevé de copies par correcteur.</p>
<p>>> Dématérialisation des copies</p> <p>Cette année les copies des élèves seront dématérialisées, la correction se fera sur l'application SANTORIN. Suite à intervention du SNES au ministère, il restera cependant possible</p>	<p><u>Remarques et commentaires du SNES</u></p> <p>Le SNES a toujours combattu la dématérialisation des copies pour des raisons de fond : elle isole les collègues, participe à la disparition des collectifs de travail, empêche une</p>

aux collègues qui le veulent d'imprimer les copies en format PDF. Ce n'est évidemment pas aux collègues d'imprimer sur leur équipement personnel : les chefs d'établissement doivent mettre à disposition le matériel nécessaire. En revanche, il ne sera pas possible de re-numériser les copies avec les annotations et appréciations que vous auriez indiquées par écrit. La saisie des notes et l'appréciation devront se faire sur l'application SANTORIN. Des tutoriels seront accessibles.

harmonisation utile des évaluations. Elle conduit aussi à un "flicage" inadmissible des correcteurs. Si la correction dématérialisée des copies peut être bien vécue par certains collègues pour des raisons pratiques (limitation des déplacements), elle peut aggraver les conditions de travail voire les conditions de santé pour d'autres surtout si le matériel ou le cadre de travail n'est pas adapté, surtout quand aucune formation sérieuse n'a été proposée en amont.

>> Le Grand Oral

Il aura lieu du 21 au 25 juin sur les 5 jours de la semaine. Avec un total de 6 candidats par demi-journée.

Composition des commissions : la DEC a eu la remontée des spécialités des élèves. À partir de cela elle compose via l'application CYCLADES les commissions par demi-journée composée du binôme « ad hoc le plus opportun » c'est-à-dire un professeur de l'EDS pivot et un professeur « candide » qui peut être dans certains cas également être un professeur de la deuxième spécialité du candidat. Les élèves ne devraient pas pouvoir déduire à l'avance de la composition de la commission sur quelle question ils pourront être interrogés, sur chaque demi-journée les numéros de commissions changeraient ainsi que le professeur « candide ».

Concernant les EDS rares (LCA, Arts, NSI, SI) l'ensemble des enseignants devraient être mobilisés.

La DEC a envoyé le 9 juin aux établissements la liste du vivier des enseignants qui sont susceptibles d'être convoqués. Dans ce vivier 1 123 collègues figurent parmi les « spécialistes » : 280 en SVT, 173 en maths, 153 en Physique-Chimie, 140 en SES, 136 en HGGSP, 120 en LLCER, 62 en HLP, 51 en Arts et 7 en LCA. Le vivier des « non spécialistes » est composé de 331 collègues dont de nombreux professeurs documentalistes des collèges, LP et LGT.

Organisation de l'épreuve :

Avec les convocations devraient nous être fournie la grille d'évaluation abordée avec les professeurs « référents » de chaque établissement qui ont participé aux formations académiques sur le GO. Serait aussi transmise une Charte de correction académique. Enfin le Doyen Duclerc a évoqué l'existence d'une FAQ des « correcteurs » et un Webinaire qui serait accessible aux enseignants avant le début du Grand Oral.

Remarques et commentaires du SNES

Le SNES-FSU continue à demander la suppression de cette épreuve à laquelle personne n'est prêt : ni les élèves ni les enseignants.

Les aménagements récents ne règlent en rien la question des inégalités de préparation. A quelques jours de l'épreuve, les consignes d'évaluation se multiplient dans une forme de précipitation désorganisée : guides, note de service, FAQ s'empilent et se contredisent parfois alors même que les convocations ne sont toujours pas arrivées. Quant à interroger les élèves sur leur projet d'avenir et d'orientation après le désastre ParcoursSup 2021, c'est faire bien peu de cas de l'état dans lequel ils se trouvent.

Des bugs dans l'organisation sont attendus. Il s'agit de faire passer 20 000 élèves de terminale sur 5 jours dans 400 commissions par jour qui alterneraient dans la composition : le professeur non spécialiste changeant de commission chaque demi-journée !! Nous nous attendons à des dysfonctionnements : élèves convoqués à une commission où ne figure aucun professeur de sa spécialité, par exemple. On peut s'attendre aussi à de nombreux retards dans le déroulement de l'épreuve.

Les convocations quant à elles devaient être envoyées en milieu de semaine dernière. Or à ce jour (15 juin) elles ne sont toujours pas parvenues aux élèves ni aux examinateurs ! Concernant les convocations, le Rectorat reconnaît lui-même un « petit retard » de l'Académie de Montpellier dû au « soin apporté au qualitatif » !!!!

Concernant **l'évaluation des élèves** le SNES-FSU dénonce l'état d'impréparation dans laquelle tout le monde se retrouve. La grille d'évaluation n'est maîtrisée par personne, elle laisse une place démesurée à des compétences pour lesquelles les élèves n'ont pas encore été formés concernant la voix, la prise de parole en continu, la qualité des interactions. Elle n'a donné lieu à aucun cadrage national ni académique, le Rectorat disant même que « le choix de l'Académie a été de ne pas donner un cadre trop contraignant ».

Le SNES-FSU continue de dénoncer l'impréparation totale de cette épreuve et l'exacerbation des inégalités scolaires, sociales et culturelles à laquelle nous, enseignants, allons devoir contribuer malgré nous ! L'obstination de Jean-Michel Blanquer à tenir le Grand oral fait apparaître cette épreuve pour ce qu'elle est réellement : le totem du bac Blanquer, celui

	<p>que le ministre veut absolument préserver pour attester de la réussite de sa réforme.</p> <p>Le lycée Blanquer s'éloigne chaque jour davantage de notre projet de démocratisation du système éducatif et d'école émancipatrice.</p>
--	---

<p>>> Délibérations, résultats du bac et rattrapage.</p> <p>Cette année ne devrait pas avoir lieu la réunion d'harmonisation que nous avons vécue l'an dernier de manière totalement ubuesque. En revanche le Rectorat s'entête à reproduire ce qu'il a mis en place l'an dernier : des pré-délibération en sous-jury qui auront lieu le 2 juillet suivies par les délibérations finales en jurys académiques qui auront lieu le 5 juillet pour la délibération finale.</p> <p>Résultats du bac : le 6 juillet à 10 heures. Les 8 et 9 : second groupe d'épreuves.</p>	<p><u>Remarques et commentaires du SNES</u></p> <p>Les nombreuses irrégularités et dysfonctionnements constatées l'an dernier risquent à nouveau de se reproduire cette année.</p> <p>Tout le travail important se fait lors des sous-jurys. Mais les collègues convoqués lors des délibérations préparatoires n'ont ensuite plus voix au chapitre.</p> <p>Les jurys académiques tels qu'ils sont constitués sont une vaste usine à gaz qui statuent sur des élèves sans prendre le temps de consulter en détail le livret scolaire voire sans le consulter du tout. Le sort des élèves est remis à la délibération de collègues qui n'ont pas eu connaissance de la scolarité des élèves en discussion. La président du jury reçoit des consignes de l'administration rectorale en violation totale du principe de la souveraineté du jury d'examen.</p> <p>Le SNES-FSU continue à dénoncer cette mascarade de jurys de baccalauréat.</p>
---	--

<p>>> "Oral de rattrapage" ou "Oral de contrôle" en BTS</p> <p>Les textes régissant cette "nouveau" n'ont toujours pas été publiés ! Seul un article sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur la mentionne... Les élèves concernés doivent être convoqués dans les 8 jours suivant les résultats.</p>	<p><u>Remarques et commentaires du SNES</u></p> <p>Certains résultats et jurys ont été avancés au 7 juillet, pour convocation des élèves le 8 juillet et jury final le 9 juillet. En revanche, il est prévu que les jurys de tertiaire soient réunis après le 12 juillet, ce qui pose problème puisque, d'après la note de service, l'année se termine le 9 juillet pour les enseignants mobilisés sur les examens.</p> <p>Dans de nombreuses sections, les étudiants n'ont pas été informés officiellement de cette nouvelle disposition, qui n'a pas de support réglementaire et se met en place dans des conditions qui relèvent de l'amateurisme ! Honteux !</p>
--	---